

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «**Société**»)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 72.925
(la «**société de gestion**»)
agissant en son nom propre et pour le compte de
CS Investment Funds 11
Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Informations aux porteurs de parts / actionnaires

CS Investment Funds 2
CS Investment Funds 11

1. Avis aux porteurs de parts de Credit Suisse (Lux) European Property Equity Fund (le «compartiment fusionnant»), un compartiment du fonds CS Investment Funds 11 et aux actionnaires de Credit Suisse (Lux) Global Property Income Maximiser Equity Fund (le «compartiment recevant»), un compartiment de CS Investment Funds 2, qui sera restructuré et renommé Credit Suisse (Lux) Global Property Total Return Equity Fund le 30 novembre 2016.

Les porteurs de parts du compartiment fusionnant et les actionnaires du compartiment recevant sont informés par la présente de la décision des conseils d'administration de la société de gestion et de la société de fusionner le compartiment fusionnant et le compartiment recevant, conformément à l'article 1(20)(a) et aux dispositions du chapitre 8 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, par transfert de l'actif et du passif du compartiment fusionnant au compartiment recevant en date du 30 novembre 2016 (la «**fusion**»).

Les actionnaires du compartiment recevant sont également informés de la décision du conseil d'administration de la société de restructurer ce compartiment et de le renommer Credit Suisse (Lux) Global Property Total Return Equity Fund à compter du 30 novembre 2016, comme indiqué au point 2 ci-après.

Par conséquent, en échange du transfert de l'actif et du passif du compartiment fusionnant, le compartiment recevant émettra gratuitement des actions, qu'il distribuera aux porteurs de parts du compartiment fusionnant selon la formule de calcul suivante:

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «**Société**»)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 72.925
(la «**société de gestion**»)
agissant en son nom propre et pour le compte de
CS Investment Funds 11
Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Informations aux porteurs de parts / actionnaires

CS Investment Funds 2 CS Investment Funds 11

Compartiment fusionnant CS Investment Funds 11 - Credit Suisse (Lux) European Property Equity Fund								Compartiment recevant CS Investment Funds 2 - Credit Suisse (Lux) Global Property Income Maximiser Equity Fund (devant être renommé «Credit Suisse (Lux) Global Property Total Return Equity Fund»)							
Catégorie de parts (Monnaie)	Type de part*	Participation minimale	Commission de vente maximale	Ajustement maximal de la valeur nette d'inventaire	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Catégorie de parts (Monnaie)	Type d'action*	Participation minimale	Commission de vente maximale	Ajustement maximal de la valeur nette d'inventaire	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants**	Indicateur synthétique de risque et de rendement
B (EUR)	CC	n/a	5,00%	2,00%	1,92%	2,27%	6	BH (EUR)	CC	n/a	5,00%	2,00%	1,92%	2,01%	5
DB (EUR)	CC	n/a	n/a	2,00%	n/a	0,09%	6	DA (USD)	D	n/a	n/a	2,00%	n/a	0,10%	5
IB (EUR)	CC	500 000	3,00%	2,00%	0,90%	1,25%	6	IB (USD)	CC	500 000	3,00%	2,00%	0,90%	1,00%	5
UB (EUR)	CC	n/a	5,00%	2,00%	1,50%	1,47%	6	UA (USD)	D	n/a	5,00%	2,00%	1,50%	1,25%	5

* CC = croissance du capital / D = distribution

** Le montant des frais courants du compartiment fusionnant est estimatif.

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «**Société**»)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 72.925
(la «**société de gestion**»)
agissant en son nom propre et pour le compte de
CS Investment Funds 11
Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Informations aux porteurs de parts / actionnaires

CS Investment Funds 2
CS Investment Funds 11

Si le compartiment fusionnant et le compartiment recevant sont investis dans le même secteur (placements dans des sociétés immobilières), l'attention des porteurs de parts du compartiment fusionnant est toutefois attirée sur les différences entre le compartiment fusionnant et le compartiment recevant, et entre les parts du compartiment fusionnant et les actions correspondantes du compartiment recevant, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus et en Annexe I au présent document. Par exemple, les actions du compartiment recevant diffèrent parfois des parts correspondantes du compartiment fusionnant au niveau des frais applicables, de la monnaie de référence, de la politique de couverture ou encore de la politique de distribution. Les porteurs de parts du compartiment fusionnant doivent également noter qu'ils deviendront actionnaires de la société suite à la fusion, et qu'ils obtiendront par conséquent des droits de vote dans la société. De manière plus générale, l'attention des porteurs de parts est attirée sur la structure juridique différente de la société, et sur les divergences qui en résultent en termes de structure de gouvernance.

La décision de fusionner le compartiment fusionnant et le compartiment recevant a été prise dans l'intérêt des porteurs de parts et des actionnaires, dans un effort de simplification de la gamme de produits du Credit Suisse. La fusion élargira la base d'actifs du compartiment recevant et permettra de gérer plus efficacement les actifs du compartiment fusionnant et du compartiment recevant, tout en améliorant les efficacités opérationnelles de deux produits similaires. Au vu des relatives similitudes entre le compartiment fusionnant et le compartiment recevant en termes de politique de placement, d'actif et de passif, la fusion ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la performance du compartiment recevant. Le compartiment recevant procédera à un rééquilibrage de son portefeuille à la date d'effet de la fusion, afin de tenir compte des modifications apportées à l'objectif et à la politique d'investissement. Les actionnaires doivent par ailleurs noter les différences au niveau des frais courants, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que (i) la monnaie de référence du compartiment recevant (USD) diffère de celle du compartiment fusionnant (EUR) et que (ii) la politique de distribution des actions du compartiment recevant est parfois différente de celle des parts du compartiment fusionnant. De plus amples informations sur les caractéristiques des actions du compartiment fusionnant sont disponibles dans le chapitre 2 «CS Investment Funds 2 - Récapitulatif des catégories d'actions» et le Chapitre 5 «Participation dans CS Investment Funds 2» du prospectus de CS Investment Funds 2.

Les actionnaires souhaitant obtenir de plus amples informations sur le compartiment recevant sont invités à lire l'Annexe I et le document d'informations clés pour l'investisseur du compartiment recevant, qui peut être demandé ou obtenu gratuitement au siège de la société de gestion.

Tous les frais entraînés par la fusion (à l'exception des coûts de négociation ou d'audit, des autres frais divers, des droits de mutation liés au transfert des actifs et passifs et des autres frais de transfert de garde) seront supportés par la société de gestion, y compris les dépenses à caractère juridique ou comptable, les droits de timbre et les autres frais administratifs.

L'émission de parts du compartiment fusionnant et d'actions du compartiment recevant sera suspendue à compter du 22 novembre 2016. Par conséquent, les demandes de conversion et de souscription dans le compartiment fusionnant et dans le compartiment recevant seront acceptées jusqu'au 21 novembre 2016 à 15h00 CET uniquement. Les porteurs de parts du compartiment fusionnant et les actionnaires du compartiment recevant pourront demander le rachat sans frais de leurs parts ou de leurs actions, respectivement, jusqu'au 21 novembre 2016. Les demandes de rachat pourront donc être déposées jusqu'à 15h00 CET le 21 novembre 2016.

L'échange de parts et d'actions sera effectué en fonction des valeurs nettes d'inventaire calculées le 30 novembre 2016 sur la base des cours de clôture du 29 novembre 2016, et sera rendu public dès que possible. Dans le compartiment recevant, des fractions d'actions allant jusqu'à trois décimales pourront être émises.

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «**Société**»)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 72.925
(la «**société de gestion**»)
agissant en son nom propre et pour le compte de
CS Investment Funds 11
Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Informations aux porteurs de parts / actionnaires

CS Investment Funds 2 CS Investment Funds 11

Les porteurs de parts du compartiment fusionnant qui n'auraient pas demandé le rachat de leurs parts avant 15h00 CET le 21 novembre 2016 se verront attribuer un nombre d'actions du compartiment recevant correspondant le 30 novembre 2016 (date de valeur au 1^{er} décembre 2016).

PricewaterhouseCoopers, société coopérative dont le siège social est situé 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée par la société de gestion en qualité de réviseur d'entreprises indépendant pour préparer un rapport visant à valider les conditions prévues par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif en vue de la fusion.

Les actionnaires et les porteurs de parts peuvent demander ou obtenir gratuitement, au siège de la société de gestion, la dernière version du prospectus, des informations clés pour l'investisseur et de la convention de fusion adoptée par la société de gestion et la société relativement à la fusion, une copie du certificat émis par le dépositaire de la société et du fonds en relation avec la fusion et une copie des rapports des réviseurs d'entreprises visant à valider les conditions prévues par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif pour la fusion, les derniers rapports annuels et semestriels ainsi que le règlement de gestion du fonds et les statuts de la société.

Les porteurs de parts sont invités à se renseigner sur les conséquences fiscales éventuelles de la fusion susmentionnée dans leur pays d'origine, de résidence ou de domiciliation.

Les actionnaires du compartiment recevant et les porteurs de parts du compartiment fusionnant qui s'opposeraient à la fusion à venir peuvent demander le rachat sans frais de tout ou partie de leurs actions ou parts jusqu'au 21 novembre 2016 à 15h00 CET.

2. Avis aux actionnaires du compartiment recevant

Les actionnaires du compartiment recevant doivent également noter que le nom, l'objectif et les principes de placement du compartiment recevant seront modifiés comme suit à compter du 30 novembre 2016:

Nom actuel	Nouveau nom
Credit Suisse (Lux) Global Property Income Maximiser Equity Fund	Credit Suisse (Lux) Global Property Total Return Equity Fund
Objectif et principes de placement actuels	Nouvel objectif de placement et nouveaux principes de placement
<p>Objectif de placement Le compartiment vise à réaliser un rendement du capital aussi élevé que possible en dollars US (monnaie de référence), tout en respectant le principe de la répartition des risques, la sécurité du capital et la liquidité de la fortune de placement.</p> <p>Principes de placement Le compartiment réplique la performance du portefeuille de référence en investissant dans un ou plusieurs «unfunded</p>	<p>Objectif de placement Ce compartiment vise à réaliser un rendement absolu aussi élevé que possible dans la monnaie de référence, tout en présentant une volatilité nettement inférieure à celle du marché.</p> <p>Le compartiment sera géré activement et le rendement sera généré principalement par le choix des actions et la constitution de positions courtes via une stratégie de <i>futures overlay</i> en temps que de besoin.</p>

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «**Société**»)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 72.925
(la «**société de gestion**»)
agissant en son nom propre et pour le compte de
CS Investment Funds 11
Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Informations aux porteurs de parts / actionnaires

CS Investment Funds 2 CS Investment Funds 11

swaps», des institutions financières de premier plan intervenant à titre de contrepartie.

Le compartiment (i) souscrit un swap sur rendement total (le «swap») doté d'une échéance de placement prédéterminée et obéissant aux conditions normales du marché avec un établissement financier de premier plan, tel que Credit Suisse International, intervenant à titre de contrepartie (la «contrepartie du swap»). Le but du swap est que le compartiment perçoive le rendement du portefeuille de référence et verse un taux de financement et (ii) investisse le produit net de la souscription collecté lors de l'émission des actions du compartiment dans des actifs liquides, des obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales, ou par des institutions supranationales et des organismes d'envergure européenne, régionale ou mondiale, principalement des obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre, des actions négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'OCDE ou de l'UE sous réserve que ces actions figurent dans l'un des principaux indices, des actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans les obligations ou actions énumérées ci-dessus et des actions ou parts émises par des OPC du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation quotidienne et d'une notation AAA ou son équivalent. Ces investissements devraient générer un rendement correspondant au taux de financement payable pour le swap. En conséquence, le compartiment et, au final, les actionnaires, ne sont autorisés à recevoir aucun revenu échu et reçu provenant des actifs du compartiment.

Description du portefeuille de référence

Le portefeuille de référence comprend deux composantes:

- une composante de portefeuille «actions»;
- une composante de portefeuille «options d'achat couvertes en position courte», décrite ci-dessous.

Description de la composante de portefeuille «actions»

La composante en «actions» du portefeuille de référence est investie en actions et en titres similaires (*American depository receipts* [ADRs], *global depository receipts* [GDRs], parts bénéficiaires, bons de jouissance, certificats de participation,

Principes de placement

Deux-tiers au moins des actifs nets du compartiment sont investis à l'échelle mondiale (en ce compris dans les marchés émergents) en actions et en titres similaires (*American depository receipts* [ADRs], *global depository receipts* [GDRs], parts bénéficiaires, bons de jouissance, actions privilégiées, certificats de participation, etc.) de sociétés immobilières et de Real Estate Investment Trusts (REIT) fermés du monde entier. Par «sociétés immobilières», on entend les sociétés actives dans les domaines de la planification, de la construction, de la propriété, de la gestion ou de la vente de biens immobiliers à vocation résidentielle, commerciale ou industrielle, ainsi que les fabricants et les distributeurs de produits de construction. Le compartiment peut aussi investir dans des entreprises qui réalisent la majeure partie de leurs revenus en finançant les activités susmentionnées.

Le choix des entreprises s'effectue indépendamment de leur capitalisation boursière (Micro, Small, Large Caps). Il peut en résulter une concentration sur les titres des segments Micro et Small Caps. À des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, le compartiment peut également investir dans ce type d'instruments par le biais de produits dérivés, dans le respect des limites prévues par le chapitre 6, «Restrictions de placement». Ces dérivés sont par exemple des contrats à terme et des options sur actions, titres similaires à des actions et indices d'actions de sociétés et de Real Estate Investment Trusts (REIT) fermés. Les indices sous-jacents sont choisis conformément à l'Art. 9 du Règlement grand-ducal du 8 février 2008.

L'exposition au marché actions résultant de la couverture active du compartiment peut varier de 0 à 100%.

En outre, sous réserve des principes de placement énoncés ci-dessus, le compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif net dans des produits structurés (certificats, notes) sur actions, titres assimilés à des actions, paniers d'actions et indices d'actions, qui sont suffisamment liquides et sont émis par des banques de premier ordre (ou par des émetteurs offrant aux investisseurs des protections comparables à celles des banques de premier ordre). Ces produits structurés doivent être considérés comme des valeurs mobilières, conformément à l'Art. 41 de la loi du 17 décembre 2010. Ils

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «**Société**»)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 72.925
(la «**société de gestion**»)
agissant en son nom propre et pour le compte de
CS Investment Funds 11
Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Informations aux porteurs de parts / actionnaires

CS Investment Funds 2 CS Investment Funds 11

etc.) de sociétés immobilières et de Real Estate Investment Trusts (REIT) fermés du monde entier. Par «sociétés immobilières», on entend les sociétés actives dans les domaines de la planification, de la construction, de la propriété, de la gestion ou de la vente de biens immobiliers à vocation résidentielle, commerciale ou industrielle. Le portefeuille de référence peut aussi investir dans des entreprises qui réalisent la majeure partie de leurs revenus en finançant les activités susmentionnées.

En outre, le portefeuille de référence peut investir jusqu'à 30% de ses actifs nets, dans le monde entier et dans toutes les monnaies, en actions et autres titres similaires émis par des sociétés dont les activités sont étroitement liées au secteur immobilier, comme des fabricants ou des distributeurs de produits de construction.

Description de la composante de portefeuille «options d'achat couvertes en position courte»

Le portefeuille de référence peut poursuivre une stratégie overlay (stratégie dite de *covered call*), qui implique la vente d'options d'achat couvertes (positions courtes) sur le portefeuille d'actions sous-jacent (positions longues). La valeur nominale maximale des positions «short call» ne peut dépasser 100% des positions longues du portefeuille de référence.

Les options sur actions et les titres similaires à des actions sont conformes aux dispositions du chapitre 6, «Restrictions de placement».

doivent en outre être valorisés régulièrement et de manière transparente, grâce à des sources indépendantes. Les produits structurés ne doivent comporter aucun effet de levier. Les paniers et indices d'actions doivent satisfaire les dispositions réglementaires relatives à la répartition des risques et doivent être suffisamment diversifiés.

Le compartiment peut investir jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des liquidités, dépôts à vue et à terme, instruments du marché monétaire, dans des titres à revenu fixe, y compris dans des obligations, notes et autres valeurs mobilières analogues à taux fixe ou variable, ou encore dans des titres émis sur une base d'escompte, émanant d'émetteurs publics, privés ou semi-privés du monde entier (y compris des marchés émergents). Les titres classés *non-investment grade* peuvent représenter jusqu'à 15% de l'actif net total du compartiment et jusqu'à 10% de l'actif net total du compartiment peuvent être investis en obligations ayant une notation inférieure à «B-» (Standard & Poor's) ou à «B3» (Moody's).

Contrairement aux dispositions du point 5 du chapitre 6 «Restrictions de placement», le compartiment peut investir jusqu'à 30% de ses actifs nets dans des parts/actions d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC au sens du point 1) paragraphe e) du chapitre 6, «Restrictions de placement» (fonds cibles ou *Target Funds*).

En outre, afin de couvrir les risques de change et d'orienter ses actifs vers une ou plusieurs autres monnaies, le compartiment peut utiliser des dérivés de change à terme et d'autres dérivés sur devises, conformément au point 3 du chapitre 6, «Restrictions de placement».

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «**Société**»)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 72.925
(la «**société de gestion**»)
agissant en son nom propre et pour le compte de
CS Investment Funds 11
Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Informations aux porteurs de parts / actionnaires

CS Investment Funds 2
CS Investment Funds 11

Les actionnaires du compartiment recevant qui désapprouveraient les modifications énoncées au point 2 ci-dessus peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions jusqu'au 21 novembre 2016.

Les actionnaires du compartiment recevant doivent noter qu'une fois les changements ci-dessus entrés en vigueur, il sera possible, conformément aux dispositions du prospectus, d'obtenir le nouveau prospectus de la société, les documents d'informations clés pour l'investisseur ainsi que les statuts de cette dernière à son siège social ou sur Internet à l'adresse www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 14 octobre 2016

Credit Suisse Fund Management S.A., pour le compte de CS Investment Funds 11

CS Investment Funds 2

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «**Société**»)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 72.925
(la «**société de gestion**»)
agissant en son nom propre et pour le compte de
CS Investment Funds 11
Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Informations aux porteurs de parts / actionnaires

CS Investment Funds 2 CS Investment Funds 11

Annexe I

Principales différences entre le compartiment fusionnant et le compartiment recevant

	Compartiment fusionnant	Compartiment recevant
Forme juridique	Le compartiment fusionnant est un compartiment de CS Investment Funds 11, fonds commun de placement représenté par sa société de gestion, Credit Suisse Fund Management S.A.	Le compartiment recevant est un compartiment de CS Investment Funds 2, société d'investissement à capital variable. CS Investment Funds 2 a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. en qualité société de gestion.
Objectif et politique de placement	<p>Objectif de placement et politique de placement Deux-tiers au moins des actifs de ce compartiment sont investis dans des sociétés immobilières, y compris dans des Real Estate Investment Trusts (REIT) fermés, qui sont domiciliés en Europe ou y exercent une part prépondérante de leur activité. Le compartiment n'investira pas directement dans l'immobilier.</p> <p>Par «sociétés immobilières», on entend les sociétés actives dans les domaines de la planification, de la construction, de la propriété, de la gestion ou de la vente de biens immobiliers à vocation résidentielle, commerciale ou industrielle.</p> <p>Le compartiment peut aussi investir dans des entreprises qui réalisent la majeure partie de leurs revenus en finançant les activités susmentionnées.</p> <p>En outre, le compartiment peut investir jusqu'à 30% de ses actifs nets, dans le monde entier et dans toutes les monnaies, en actions et autres titres similaires émis par des sociétés dont les activités sont étroitement liées au secteur immobilier, comme des entreprises du bâtiment ou des fabricants et des distributeurs de produits de construction.</p>	<p>Objectif de placement Ce compartiment vise à réaliser un rendement absolu aussi élevé que possible dans la monnaie de référence, tout en présentant une volatilité nettement inférieure à celle du marché. Le compartiment sera géré activement et le rendement sera généré principalement par le choix des actions et la constitution de positions courtes via une stratégie de <i>futures overlay</i> en temps que de besoin.</p> <p>Principes de placement Deux-tiers au moins des actifs nets du compartiment sont investis en actions et en titres similaires (<i>American depository receipts</i> [ADRs], <i>global depository receipts</i> [GDRs], parts bénéficiaires, bons de jouissance, actions privilégiées, certificats de participation, etc.) de sociétés immobilières et de Real Estate Investment Trusts (REIT) fermés du monde entier. Par «sociétés immobilières», on entend les sociétés actives dans les domaines de la planification, de la construction, de la propriété, de la gestion ou de la vente de biens immobiliers à vocation résidentielle, commerciale ou industrielle, ainsi que les fabricants et les distributeurs de produits de construction. Le compartiment peut aussi investir dans des entreprises qui réalisent la majeure partie de leurs revenus en finançant les activités susmentionnées. Le choix des entreprises s'effectue indépendamment de leur capitalisation boursière (Micro, Small, Large Caps). Il peut en résulter une</p>

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «**Société**»)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 72.925
(la «**société de gestion**»)
agissant en son nom propre et pour le compte de
CS Investment Funds 11
Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Informations aux porteurs de parts / actionnaires

CS Investment Funds 2
CS Investment Funds 11

		<p>concentration sur les titres des segments Micro et Small Caps.</p> <p>À des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, le compartiment peut également investir dans ce type d'instruments par le biais de produits dérivés, dans le respect des limites prévues par le chapitre 6, «Restrictions de placement». Ces dérivés sont par exemple des contrats à terme et des options sur actions, titres similaires à des actions et indices d'actions de sociétés et de Real Estate Investment Trusts (REIT) fermés. Les indices sous-jacents sont choisis conformément à l'Art. 9 du Règlement grand-ducal du 8 février 2008.</p> <p>L'exposition au marché actions résultant de la couverture active du compartiment peut varier de 0 à 100%.</p> <p>En outre, sous réserve des principes de placement énoncés ci-dessus, le compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif net dans des produits structurés (certificats, notes) sur actions, titres assimilés à des actions, paniers d'actions et indices d'actions, qui sont suffisamment liquides et sont émis par des banques de premier ordre (ou par des émetteurs offrant aux investisseurs des protections comparables à celles des banques de premier ordre). Ces produits structurés doivent être considérés comme des valeurs mobilières, conformément à l'Art. 41 de la loi du 17 décembre 2010. Ils doivent en outre être valorisés régulièrement et de manière transparente, grâce à des sources indépendantes. Les produits structurés ne doivent comporter aucun effet de levier. Les paniers et indices d'actions doivent satisfaire les dispositions réglementaires relatives à la répartition des risques et doivent être suffisamment diversifiés.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des liquidités, dépôts à vue et à terme, instruments du marché monétaire, dans des titres à revenu fixe, y compris dans des obligations, notes et autres valeurs mobilières analogues à taux fixe ou variable, ou encore dans des titres émis sur</p>
--	--	--

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(La «**Société**»)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 72.925
(la «**société de gestion**»)
agissant en son nom propre et pour le compte de
CS Investment Funds 11
Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Informations aux porteurs de parts / actionnaires

CS Investment Funds 2 CS Investment Funds 11

		<p>une base d'escompte, émanant d'émetteurs publics, privés ou semi-privés du monde entier (y compris des marchés émergents). Les titres classés <i>non-investment grade</i> peuvent représenter jusqu'à 15% de l'actif net total du compartiment et jusqu'à 10% de l'actif net total du compartiment peuvent être investis en obligations ayant une notation inférieure à «B-» (Standard & Poor's) ou à «B3» (Moody's). Contrairement aux dispositions du point 5 du chapitre 6 «Restrictions de placement», le compartiment peut investir jusqu'à 30% de ses actifs nets dans des parts/actions d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC au sens du point 1) paragraphe e) du chapitre 6, «Restrictions de placement» (fonds cibles ou <i>Target Funds</i>).</p> <p>En outre, afin de couvrir les risques de change et d'orienter ses actifs vers une ou plusieurs autres monnaies, le compartiment peut utiliser des dérivés de change à terme et d'autres dérivés sur devises, conformément au point 3 du chapitre 6, «Restrictions de placement».</p>
Eligibilité au PEA	Oui	Non
Monnaie de référence	EUR	USD
Assemblée générale annuelle des actionnaires	N/A	L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tient chaque année à Luxembourg, le second mardi d'octobre, à 11h00 (CET). Si cette date ne tombe pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle a lieu le jour ouvrable bancaire suivant.